



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 mai 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 mai 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI à M. le maire, M. FILONI à M. VANNUCCI, M. LUCCIONI à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, M. CIABRINI à M. BASTELICA

Etaient absents :

M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 29 mai 2017

Délibération N°2017/142

Acquisition d'œuvres d'art destinées aux collections napoléoniennes de la Ville d'Ajaccio

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de l'enrichissement des collections napoléoniennes, la Ville d'Ajaccio a demandé à l'Etat de préempter certains lots qui seront présentés à la vente aux enchères du 26 mars 2017 chez Osenat à Fontainebleau. Il s'agit des œuvres suivantes:

- 36 épreuves d'époque sur papier albuminé illustrant « le désastre de la guerre de 1870 et la commune de Paris » par Bruno Auguste Braquehais (Dieppe, 1823- La Celle-Saint-Cloud, 1875) et divers autres, reliées en album ; ces épreuves complèteraient ainsi les vues photographiques déjà acquises représentant l'incendie des Tuileries et des autres monuments parisiens. Le tout faisant un ensemble cohérent visant à servir de fonds pour alimenter l'outil multimédia qui illustrera la chute du Second Empire. (1250€, frais compris)

- Une paire de portes monumentales en acajou provenant de l'hôtel particulier du prince Roland Bonaparte au 10 avenue d'Iéna à Paris. Ces portes marquées du « B » surmonté de la couronne impériale et entouré des abeilles dynastiques trouveraient parfaitement leur place à l'entrée du Palais Bonaparte-musée Napoléon pour accueillir les visiteurs. (5625€, frais compris).

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver l'ensemble des acquisitions

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble des acquisitions ; à solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse au titre du FRAM.

De dire que les crédits nécessaires seront portés à l'inscription du BP 2017 en investissement, fonction 322 chapitre 21 article 2316, et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée
et après avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mai 2017,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

l'ensemble des acquisitions ;

AUTORISE Monsieur le maire

A signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de ces acquisitions ;

A solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse au titre du FRAM.

DIT

Que les crédits nécessaires seront proposés à l'inscription du BP 2017 en investissement, fonction 322 chapitre 21 article 2316, et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170529-2017_142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2017

Publication : 02/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Page 3 sur 3

